

Rapport d'activité annuel du Fonds Commun de Créances FCC BIAT CREDIMMO 2

Rapport de Gestion

Conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des Organismes de Placement Collectifs et l'article 38 du règlement du marché financier relatif aux Fonds Communs de Créances et aux sociétés de gestion des dits fonds, nous publions les informations annuelles au 31 Décembre 2007 concernant le Fonds commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 2, le fonctionnement du fonds est décrit par le prospectus d'émission et règlement intérieur du dit Fonds.

Le 28 Mai 2007, La Société de Gestion « Tunisie Titrisation » a émis conjointement avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » un deuxième fonds commun de créances dénommé « FCC BIAT-CREDIMMO 2 ».

Ce fonds a été créé en vertu d'une convention de cession et de gestion signée entre les deux parties en date du 28 mai 2007.

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 289,903 DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 289,903 Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1000	1000	1000	1000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	-
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

PRESENTATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS

Le plus grand pourcentage³ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 46,18%, suivi en deuxième position par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières avec 37,32% ; ci après, les tableaux, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

PAR CATEGORIES D'INVESTISSEURS

	% de détention
OPCVM	37,32%
Banques	46,18%
Assurances	8,25%
Société d'investissement	8,25%
TOTAL	100%

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

³ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

PAR TYPE DE PARTS

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S
OPCVM	43,50%	41,91%	16,25%	0,000%
Banques	39,83%	48,57%	58,75%	75,000%
Assurances	3,33%	9,52%	25,00%	25,000%
Société d'investissement	13,33%	0,000%	0,000%	0,000%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an; le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires.

Les commissions nettes	15-08-07	15-11-07
Société de gestion	44 023,752	49 896,311
Recouvreur	44 023,752	49 896,311
Dépositaire	5 503,231	6 237,301
Total	93.550,735	106.029,923

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

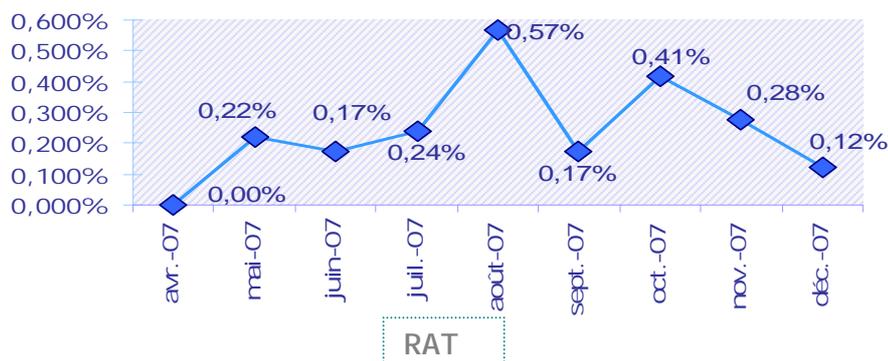
Au 31-12-2007, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 1245 créances pour un capital restant dû de **46 186** milles dinars soit un amortissement de 7.63% par apport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 8.14%.

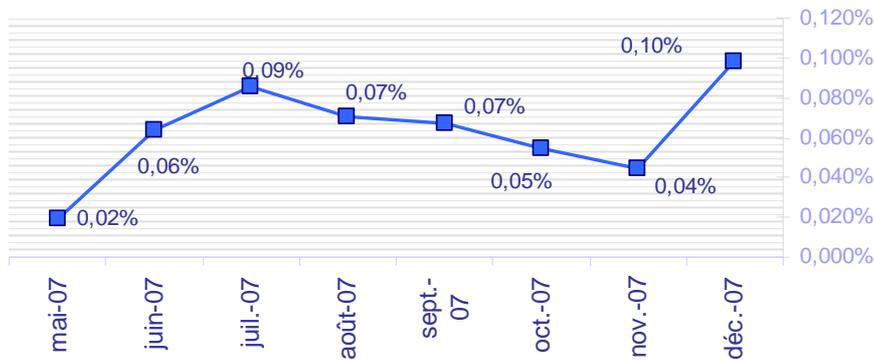
A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds était de 112 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2007 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Avril 2007	1270	50 003	0,00%	0,00%
Mai 2007	1268	49 557	0,22%	0,02%
Juin 2007	1267	49 122	0,17%	0,06%
Juillet 2007	1263	48 665	0,24%	0,09%
Août 2007	1258	48 052	0,57%	0,07%
Septembre 2007	1255	47 615	0,17%	0,07%
Octobre 2007	1250	47 076	0,42%	0,05%
Novembre 2007	1246	46 591	0,28%	0,04%
Décembre 2007	1245	46 186	0,12%	0,1%

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) et des taux des impayés se présentent comme suit :





Impayés

Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances → le remboursement anticipé a atteint son maximum durant le mois d'août 2008 en enregistrant un pic de 0.57% soit un remboursement de 272 milles dinars, par ailleurs, le taux des impayés reste confiner dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0.1% du capital restant du des créances vivantes.

C. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires et subordonnées, dont le détail est sur les tableaux ci-après :

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 perçoivent leurs rémunérations en flux d'intérêts et principal.

DONNEES UNITAIRES :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts nets
15 août 2007	5,74%	1000	44,059	44,059	12,596	10,077
15 novembre 2007	5,71%	955,941	53,020	97,079	13,949	11,159

PARTS PRIORITAIRES P2 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 août 2007	6,24%	1000	0,000	0,000	13,693	10,954
15 novembre 2007	6,21%	1000	0,000	0,000	15,870	12,696

PARTS PRIORITAIRES P3 :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 août 2007	6,94%	1000	0,000	0,000	15,229	12,183
15 novembre 2007	6,91%	1000	0,000	0,000	17,659	14,127

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Brut	Intérêts nets
15 août 2007	7,24%	1000	0,000	0,000	15,888	12,710
15 novembre 2007	7,21%	1000	0,000	0,000	18,426	14,741

DONNEES GLOBALES :

	PARTS PRIORITAIRES P1	PARTS PRIORITAIRES P2	PARTS PRIORITAIRES P3	PARTS PRIORITAIRES S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT D'EXERCICE	30 000 000	10 500 000	4 000 000	4 000 000
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	2 912 370	0,000	0,000	0,000
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN D'EXERCICE	27 087 630	10 500 000	4 000 000	4 000 000

D. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 31 Décembre 2007, le fonds de réserve est de **1 248 mD**.

E. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

A la date du 31 Décembre 2007, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 n'a pas procédé à la mise en jeu des garanties

F. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 31 Décembre 2007, la notation initiale des parts émises n'a pas été remise en cause par l'agence de notation.

De même, aucune modification n'est intervenue sur un des éléments caractéristiques du prospectus.

G. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

Etats Financiers pour l'exercice clos le 31.12.2007**BILAN**

Actif	Note	31/12/2007	31/12/2006
Créances Nées	A-1	46 232 132,005	0,000
Créances Titrisées		46 186 305,365	0,000
Créances Titrisées Douteuses en		22 041,518	0,000
Principal			
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		23 785,122	0,000
Provisions sur créances		0,000	0,000
Valeurs mobilières de placement	A-2	2 031 023,657	0,000
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	691 715,512	0,000
Disponibilités	A-4	462,502	0,000
Total des actifs		48 955 333,676	0,000
Passif	Note	31/12/2007	31/12/2006
Solde de liquidation de l'exercice	L-1	275 715,058	0,000
Solde de liquidation de départ		0,000	0,000
Variation du Solde de liquidation		275 715,058	0,000
Parts Emises	L-2	47 564 083,570	0,000
Parts Prioritaires P1		27 087 630,000	0,000
Parts Prioritaires P2		10 500 000,000	0,000
Parts Prioritaires P3		4 000 000,000	0,000
Parts Spécifiques		4 000 000,000	0,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	0,000
Intérêts courus		473 163,667	0,000
Provisions pour risque	L-3	0,000	0,000
Dépôts de garantie	L-4	1 000 065,798	0,000
Créditeurs Divers et Autres Passifs	L-5	115 469,250	0,000
Total des passifs		48 955 333,676	0,000

Solde de liquidation

		31/12/2007	31/12/2006
Opérations sur créances titrisées	S-1	2 386 343,435	0,000
Revenus nets des créances		2 386 082,387	0,000
Pénalité de retard / impayées		261,048	0,000
Dotations aux provisions		0,000	0,000
Opérations sur parts émises	S-2	(1 848 733,167)	0,000
Intérêts / parts		(1 848 733,167)	0,000
Couvertures de risque par instrument financiers		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	65 804,375	0,000
Produits net sur placement		65 804,375	0,000
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(327 699,585)	0,000
Charges de gestion du FCC		(327 604,585)	0,000
Autres charges d'exploitation		(95,000)	0,000
Opérations exceptionnelles	S-5	0,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		275 715,058	0,000

Etat de Flux de Trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006
Flux de trésorerie net provenant des créances	(43 515 556,561)	0,000
Acquisition de créances	(49 003 224,105)	0,000
Principal Perçue sur créances	3 418 259,205	0,000
Intérêts perçue sur créances	2 069 408,339	0,000
recouvrement sur créances passés en charges		
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	45 990 470,903	0,000
Emission de parts	50 003 289,903	0,000
Remboursement de parts	(2 912 370,000)	0,000
Intérêt versés aux parts	(1 100 449,000)	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(1 974 645,423)	0,000
Acquisition de valeurs mobilières	(12 422 643,140)	0,000
cession de valeur mobilière	10 447 997,717	0,000
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(499 806,417)	0,000
Frais d'administration de créances	0,000	0,000
frais d'émission de parts	0,000	0,000
Frais de gestion	(200 644,658)	0,000
Etat retenue à la source versée	(299 161,759)	0,000
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	462,502	0,000
Trésorerie début d'exercice	0,000	0,000
Trésorerie de fin d'exercice	462,502	0,000

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de créances BIAT-CREDIMMO 2 ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le fonds commun de créances, le principe de l'élaboration de ses propres états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif**1.1 - Créances**

Le poste « Créances » qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le FCC BIAT-CREDIMMO 2 a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporis.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités.

2 - Passif**2.1 - Parts**

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan. Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées. Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

Le fonds FCC BIAT-CREDIMMO 2 n'a pas constaté d'intérêts sur la part résiduelle au 31-12-2007, puisque le compte de réserve n'a pas atteint son seuil.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES**1. Notes sur le BILAN****1.1 Notes sur l'actif****A-1/ Créances Nées**

Cette classe représente le montant nominal des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2007, détaillée comme suit :

Créances Nées	46 232 132,005
Créances Titrisées (Capital restant dû)	46 186 305,365
Créances Titrisées Douteuses en Principal	22 041,518
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	23 785,122

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence au placement effectué sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve, le tableau suivant résume les acquisitions en valeurs mobilières (Bons du Trésor Assimilables pour les placements effectués sur le compte d'accueil et Bons du Trésor à Court Terme concernant le compte de réserve).

Le solde de ce poste s'élève à **2 031 023,657** dinars détaillé comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2007
BTA 6% Mars 2012	769	777 227,700	36 785,589	814 013,289
TOTAL	769	777 227,700	36 785,589	814 013,289

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 31-12-2007
BTC 52 S 24/06/2008	1 248	1 196 402,097	20 608,271	1 217 010,368
TOTAL	1 248	1 196 402,097	20 608,271	1 217 010,368

TOTAL GLOBAL **2 031 023,657**

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2007 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **691 715,512** dinars, réparti comme suit :

Retenue à la source	374,563 Dinars
Recouvreur	691 340,949 Dinars

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2007 et réparti comme suit :

compte d'accueil	364,763 dinars
compte de réserve	97,739 dinars

1.2 Notes sur le passif**L-1/ Solde de liquidation de l'exercice**

Ce poste reflète le solde de liquidation atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2007, pour plus d'information sur ce poste, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant de capital restant dû des parts au 31-12-2007 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2007, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2007 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montant
Parts Prioritaires P1	27 087 630,000
Parts Prioritaires P2	10 500 000,000
Parts Prioritaires P 3	4 000 000,000
Parts Spécifiques S	4 000 000,000
Part Résiduelle	1 503 289,903
Intérêts courus	473 163,667
Total	47 564 083,570

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2007.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opérée le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supportent le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Frais Recouvreur	37 855,978
Frais Gestionnaire	37 855,978
Frais Dépositaire	4 732,172
Commission de Notation	9 000,000
Charge à payer	2 240,000
Intérêt échus en impayés	23 785,122
Total	115 469,250

2. Notes sur le tableau de formation du solde de liquidation

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **275 715,058 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts, ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Intérêts Bruts sur créances titrisées	2 339 225,871
Variation nette TMM	46 856,516
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	261,048
TOTAL	2 386 343,435

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **1 848 733,167** dinars.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	Montant
Intérêts Bruts parts prioritaires P1	1 061 250,000
Intérêts Bruts parts prioritaires P2	422 040,500
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	178 848,000
Intérêts Bruts parts spécifiques S	186 594,667
TOTAL	1 848 733,167

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor, le détail de ses produits est détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Revenus nets sur le compte d'Accueil	45 074,868
Revenus nets sur le compte de réserve	20 729,507
TOTAL	65 804,375

S-4/ Opérations de Gestion

Ses opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2007 et détaillée comme suit :

Libellé	Montant
Commission Recouvreur	148 350,064
Commission gestionnaire	148 350,064
Commission Dépositaire	18 544,457
Autres Commission	12 360,000
TOTAL	327 604,585

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007.

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Tunisie Titrisation » du 30 avril 2007, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Créances « BIAT- CREDIMMO 2 » pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels que arrêtés par la société de gestion.

1. Opinions sur les états financiers annuels

Nos travaux de vérification ont été effectués conformément aux normes généralement suivies en la matière et ont comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences professionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la société de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 » dégagent :

-Total bilan.....	48.955.333,676
-Solde de Liquidation.....	275.715,058

Les notes présentées ci-après vous fournissent d'autres renseignements significatifs sur la marche du fonds telle que reflétée par les états financiers et vous donnent des indications sur l'étendue des travaux de vérification.

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous estimons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 et annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Créances « FCC BIAT- CREDIMMO 2 ».

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds tel que arrêté par le ministre des finances au 31 janvier 2002.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le compte-rendu annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2007.

Fait à Tunis, le 16 avril 2008

Le Commissaire Aux Comptes

M. Mahmoud ZAHAF